



REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE

Conseil d'Administration du 14 décembre 2023

N° 2023/05/01

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le **Délibération**

ID : 033-895134674-20231214-020230501-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 1^{er} décembre 2023, s'est rassemblé au 91 rue Paulin sur la Commune de Bordeaux sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Monsieur Daniel Delestre, Monsieur Jean-Claude Feugas, Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Laurent Guillemin, Madame Zeineb Lounici.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Gérard Chausset ayant donné procuration à Madame Sylvie Cassou-Schotte, Monsieur Guillaume Garrigues ayant donné procuration à Madame Zeineb Lounici. Madame Maïté Cazaux ayant donné procuration à Monsieur Daniel Delestre.

Était absent :

Monsieur Fabrice Moretti.

La séance est ouverte à 14h00.



REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE

Conseil d'Administration du 14 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le **Délibération**
ID : 033-895134674-20231214-020230501-DE



N° 2023/05/01

BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE COMPTABLE 2024

Madame Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La régie est devenue opérationnelle le 1^{er} janvier 2023 après une phase de préfiguration. Ce budget primitif 2024 est le deuxième après une première année de plein exercice de la compétence de l'exploitation de l'eau potable, du service public de l'assainissement non collectif ainsi que des eaux industrielles, tous trois présentés dans ce document.

Le budget primitif de l'exercice 2023 a fait l'objet de plusieurs révisions au cours de cette année : (une décision modificative en février, puis en octobre, en complément du budget supplémentaire de juin). Les raisons de ces besoins d'ajustements sont multiples : absence d'historique et de budget socle à date, des équipes en cours de constitution, des marchés en cours de passation...

Le budget primitif 2023 ne peut donc constituer une base de comparaison pour la présentation du budget primitif de 2024, ce dernier devenant ainsi un socle budgétaire plus solide et réaliste que celui de l'année précédente au regard de l'expérience et des ajustements 2023.

I- Le budget de l'eau potable**A- La section d'exploitation (en €)****1- Les recettes de la section d'exploitation**

Article	Libellé	BP 2024
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	119 583 590
70111	Ventes d'eau aux abonnés	81 742 869
701241	Redevance pollution d'origine domestique	13 065 587
701251	Redevance prélèvement à la source	2 533 932
704	Travaux	6 000 000
70611	Redevance d'assainissement collectif	0
706121	Redevance modernisation des réseaux	9 898 172
7065	Produits commissions recouvrement assainissement	1 067 000
7068	Autres prestations de services	450 000
7084	Mise à disposition de personnel facturée	4 826 030
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	344 653
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	152 000
7713	Libéralités reçues	0
7748	Subventions exceptionnelles des tiers	152 000
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	2 985 383
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	2 985 383
	TOTAL DES RECETTES RELLES D'EXPLOITATION	123 065 626
042	OPÉRAT* ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0
043	OPÉRAT* ORDRE INTÉRIEUR DE LA SECTION	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	0
002	RESULTAT REPORTÉ	
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	123 065 626
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (reversement redevances)	25 497 691
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES D'EXPLOITATION NETTES DES REVERSEMENTS DE REDEVANCES	97 567 935

Les recettes d'exploitation du budget primitif 2024 (nettes des refacturations des redevances figurant sur les factures d'eau potable) sont prévues à hauteur de 97,5 M€.

Ce chiffre s'inscrit légèrement en retrait des prévisions présentées au Rapport d'Orientations Budgétaires. Cette révision prudentielle de l'estimation initiale fait suite au constat d'un différentiel de 1,5 million de m³ entre la consommation cumulée constatée à fin octobre et la consommation cumulée attendue sur la même période. Ainsi, le montant global des recettes sur la facture d'eau (net des redevances) est estimé à 81,7 M€.

Le montant des travaux facturés a été estimé à hauteur de 6 M€, à l'identique de la prévision de l'exercice 2023.

Les recettes d'exploitation incluent également la refacturation des prestations et de la maîtrise d'ouvrage effectuées pour le compte de Bordeaux métropole en matière de DECI, de gestion des eaux pluviales et d'assainissement collectif, pour un montant s'élevant à 4.8 M€.

Les autres recettes du chapitre 70 (vente de produits et prestations) concernent les produits relatifs aux commissions perçues au titre de la prestation de recouvrement des redevances assainissement (plus de 1M€).

Le budget affiche également des recettes liées à des subventions d'exploitation pour un montant de 344,6K€ spécifiquement pour le plan économie d'eau et de 152 K€ de subventions exceptionnelles liées à la participation de la Régie de l'eau à des projet de recherche tels que ACWA, ERICA, BIOCAIRE....

2- Les dépenses de la section d'exploitation

011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	34 911 344,00
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	33 875 050,00
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	25 497 691,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 602 000,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	100 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	160 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	3 511 802,00
022	DÉPENSES IMPRUVUES	
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		100 657 887,00
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 521 505,00
043	OPÉRAT° ORDRE INTÉRIEUR DE LA SECTION	
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		11 521 505,00
002	RESULTAT REPORTÉ	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		112 179 392,00
023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement)	10 886 234,00
AUTOFINANCEMENT prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement		22 407 739,00

Les dépenses de la section d'exploitation sont composées de charges de personnel (chapitre 012) pour 33,8M€, de charges à caractère général pour près de 34M€ de charges de gestion et de dotation (notamment les provisions pour départs à la retraite, primes...) pour 3,5M€.

Les dépenses réelles représentent un peu plus de 70M€.

Répartition dépenses réelles d'exploitation	BP24	%
Masse salariale nette des refacturations	29 049 020	41%
Dépenses des métiers de l'eau dont :	12 778 755	18%
- Electricité	5 920 000	
- Entretien et réparations réseaux	3 536 205	
- Autres	881 350	
- Fournitures entretien et petits équipements	699 600	
- Sous-traitance liées aux métiers de l'eau	716 600	
- Autres matières et fournitures	600 000	
- Produits de traitements	425 000	
Dépenses de transition dont :	11 614 907	17%
- Véhicules	2 814 907	
- SI transition	8 800 000	
Autres dépenses dont :	16 886 484	24%
- Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	3 511 802	
- Autres achats	2 861 290	
- Sous-traitance	2 060 900	
- Autres charges externes	2 044 022	
- Impôts et taxes	1 622 995	
- Licences	1 500 000	
- Autres charges de gestion courante	1 102 000	
- Locations locaux	663 950	
- Achats fournitures	643 320	
- Honoraires	616 205	
- Charges exceptionnelles	160 000	
- Charges financières	100 000	
Total	70 329 165	100%

a) La masse salariale

La masse salariale prévisionnelle représente près de 33,9M€. Nette des refacturations auprès de Bordeaux métropole, le montant de la masse salariale s'élève à 29 M€, soit 41% des dépenses réelles d'exploitation du BP 2024.

Elle correspond à la masse salariale des 490 postes permanents, intégrant 20 postes supplémentaires en cohérence avec l'évolution des besoins en ressources humaines afin de faire face à plusieurs enjeux structurants :

* 4 postes réinternalisés (prestations AMO) correspondant à des besoins récurrents pour une économie nette de 204 K€ en 2024 puis 468 K€ en 2025 (en année pleine en termes d'ETP) ;

* 3,5 postes refacturés à BM dans le cadre du projet de préfiguration d'intégration de l'assainissement collectif ;

* 9 postes pour renforcer les équipes de recherches et réparations de fuites pour répondre aux enjeux de la métropole inscrits dans le contrat d'objectif en matière de préservation de la ressource.

Cette estimation est également fondée sur une hausse prévisible des charges patronales pour tenir compte des régularisations de plafonds liés notamment aux versements des primes annuelles et des évolutions de charges en 2024 : changement possible du plafond Mensuel de Sécurité Sociale...

L'enveloppe prévue pour les personnels temporaires est de 300K€.

b) Les charges autres que la masse salariale

Elles sont composées d'une part des charges directement liées à l'exploitation et aux **métiers de l'eau** pour 12 M€. Cela recouvre notamment les dépenses d'électricité (près de 6M€) et les produits de traitement (pour un peu plus de 400K€), dépenses pour lesquelles le budget 2024 connaît une baisse significative du fait de la révision du prix de l'électricité d'une part et de la révision des marchés sur les produits chimiques d'autre part.

Par ailleurs, les frais d'entretien des réseaux s'élèvent à 3,5M€ dans le cadre des marchés renouvelés et dans une optique de réalisation du plan d'action de réparation des fuites.

En outre, ces dépenses recouvrent les frais relatifs aux renforts des équipes de relève (légèrement en sous effectifs) grâce à un marché (pour environ 100K€) ainsi que le renouvellement des compteurs (en sous-traitance, pour un montant de 300K€).

Les dépenses de transition sont quasiment équivalentes en valeur absolue mais ont un poids plus faible dans les dépenses d'exploitation en 2024 (soit 17%). Ainsi, le SI de transition pèsera encore pour près de 9M€ dans le budget 2024 (et pèse pour 26% du chapitre des charges à caractère général). Il est escompté une sortie du SI de transition à partir du mois de novembre 2024.

Les charges relatives aux véhicules vont légèrement baisser (environ 200K€) avec l'arrivée prévue en juin des nouveaux véhicules légers, dont une partie est prévue en acquisition et l'autre partie en leasing pour les véhicules électriques. L'impact du renouvellement des véhicules sera plus sensible en 2025, avec le renouvellement des véhicules utilitaires.

Enfin, **les autres dépenses de fonctionnement** recouvrent par exemple les locations immobilières (pour un montant de 663K€, en augmentation de 400K€ du fait de la fin de la franchise sur le bail du Bât'Ô), les licences informatiques (pour un volume de 1,5M€).

L'année 2024 sera également une année forte de conduite du changement en matière de mise en place du nouvel outil de gestion abonnés-usagers qui sera déployé avant la fin de l'année ; cette conduite du changement devrait peser pour 300K€ dans le budget.

Enfin, ces autres charges recouvrent également les impôts et taxes de la Régie, et ses frais financiers.

3- L'autofinancement

L'équilibre de la section d'exploitation est atteint en prévoyant une opération d'ordre de virement à la section d'investissement de l'excédent des recettes totales d'exploitation soit 10,89 M€.

L'épargne brute, c'est-à-dire l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation (excédent des recettes d'exploitation réelles sur les dépenses d'exploitation réelles avant frais financiers) s'élève à 22,4 M€.

L'épargne nette (épargne brute corrigée du remboursement en capital des emprunts, en l'occurrence le remboursement à Bordeaux Métropole de la soulte plomb pour 1 275K€ par an) s'élève quant à elle à 21,1M€.

Le taux d'épargne brute, qui mesure la manière dont les recettes réelles d'exploitation viennent alimenter l'autofinancement, s'élève au BP 2024 à 18,2%. Le rapport d'orientation budgétaire indiquait un taux optimal autour des 20%. La révision du socle des volumes d'eau vendus ainsi que la conservation de dépenses de transition très impactantes encore sur la section d'exploitation en 2024 expliquent entre autres, ce léger décalage, qu'il conviendra d'évaluer en exécution.

B- La section d'investissement (en €)

Les recettes

13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	84 000,00
	13111 Subventions d'équipement de l'Agence de l'eau	84 000,00
	1318 Autres subventions d'équipement	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	21 672 849,00
	1641 Emprunts en euro auprès des établissements de crédit	21 672 849,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	21 756 849,00
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 521 505,00
	28158 Autres Installations, matériel et outillage techniques	11 521 505,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	30 000,00
	238 Avances commande immo. corp.	30 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	10 886 234,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	22 437 739,00
001	RESULTAT REPORTÉ	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	44 194 588,00

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 909 198,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 179 000,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	22 801 190,00
10	CHARGES FINANCIÈRES	
13	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉES	1 275 200,00
18	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	
26	CHARGES FINANCIÈRES	0,00
27	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		44 164 588,00
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	30 000,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		30 000,00
001	RESULTAT REPORTÉ	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		44 194 588,00

1- Les autorisations de programme au BP 2024

Les autorisations de programme prévues ont évolué à la marge (+2,2M€ sur un volume global d'AP de 284,7M€ (+0,7%) pour les années 2023-2028.

		AP votée en DM3	AP proposée au BP 2024	Variation
AP	AMO SI	210 000	210 000	-
AP	Aqueduc	5 050 000	5 050 000	-
AP	Ouvrages Eau potable	8 762 000	6 540 000	- 2 222 000
AP	Nouveaux forages	1 130 000	1 145 000	15 000
AP	Ouvrages	330 000	-	- 330 000
AP	Système d'information - Phase build	25 634 554	25 634 554	-
AP	Travaux sur canalisations structurantes	3 070 000	3 020 000	- 50 000
AP	Champs captants des Landes de Médoc (CCLM)	93 350 000	93 350 000	-
AP	Renouvellement / extensions canalisations	67 150 000	67 550 000	400 000
AP	Compteurs	2 682 000	2 819 500	137 500
AP	Environnement de travail	11 852 800	12 142 800	290 000
AP	Réseaux	2 734 400	6 619 400	3 885 000
AP	Usines	18 056 000	18 226 000	170 000
AP	Branchements	42 445 500	42 445 500	-
	TOTAL	282 457 254	284 752 754	2 295 500

a) Les principales variations d'autorisations de programme

L'état des AP/CP porte quelques évolutions notables à la hausse, ayant permis de réajuster la capacité d'engagement de la Régie. Il s'agit notamment de :

- Les réseaux : +3,8M€. La hausse s'explique par la création d'une opération « plateforme approvisionnement » pour 4M€ et dans laquelle vont être comptabilisés tous les achats de matériels et pièces directement en investissements en l'absence d'une gestion de stock (qui est soumise au déploiement du projet de GMAO) ;

- Renouvellement et extension de canalisations : +400K€ notamment pour l'intégration d'un Système d'Information Géographique permettra une géolocalisation beaucoup plus précise du matériel demandé par la réglementation ;
- Environnement de travail : +290K€ notamment pour doter les nouveaux arrivants en mobilier mais aussi pour prendre en compte les besoins nouveaux d'aménagement des parkings, du fait de l'arrivée de véhicules électriques ;
- Compteurs : +137,5K€ pour la pose et le renouvellement de la télérelève, qui s'inscrit pleinement dans le cadre du plan d'économies d'eau.

En outre, certaines AP ont été sorties, en attente de maturité des projets sous-jacents : il s'agit de :

- Ouvrages pont du Thil sud : -300K€
- DN300 Bègles - Villenave d'Ornon : -1 M€. Opération de l'AP « travaux sur canalisations structurante ».
- Pour finir, l'AP ouvrages eau potable a été restructurée à la baisse de 2,2 M€, suite à une restructuration des opérations diagnostics et réhabilitations forages multi sites.

b) L'autorisation de programme relative aux branchements

Particulièrement stratégique, il semble pertinent de détailler plus fortement le contenu de cette AP dont le volume pour la période 2023-2028 s'élève à 42,4 M€. Elle est composée de nombreuses opérations structurantes pour l'activité de la régie, avec un objectif inscrit dans le contrat d'objectifs de renouvellement de 12 000 branchements entre 2023 et 2025 et à partir de 2026, un taux de renouvellement supérieur ou égal à 2 % par an.

Ainsi, les inscriptions de CP pour 2024 doivent permettre de réaliser :

- Le renouvellement de 1 800 branchements pour 5,3M€ en 2024 (21 M€ sur la période) ;
- La création d'environ 200 gros branchements pour un coût de 3 M€ en 2024 (et 12,6 M€ sur la période) ;
- Le renouvellement de 180 branchements d'urgence pour 545K€ en 2024 (et 2M€ sur la période) ;
- La création de 560 petits branchements pour 2M€ en 2024 (et 6.8M€ sur la période).

c) Les autorisations de programmes relatives aux renouvellements de canalisations

Les deux AP englobent un volume global de plus de 70M€.

L'AP renouvellement/extensions de canalisations s'élève à 67,55M€ sur 2023-2028 (15.4M€ de CP prévus en 2024). 94% du montant de l'AP sont consacrés à du renouvellement de canalisations, soit 14M€ en 2024. A ce titre, l'exercice 2024 verra notamment la réalisation des opérations de la rue Carles Vernet (800K€) et de la rue Manon Cormier (500K€) à Bordeaux, de la Route de Hourton (670K€) à Saint-Aubin, de l'avenue de Soulac et de l'avenue du Médoc (1,5M€) à Eysine, de la rue Frédéric Sévène (600K€) à Talence; des rues des Etourneaux et rue des Palombes (500K€) à Mérignac.

L'AP travaux sur canalisations structurantes s'élève à 3,02M€ sur 2023-2028 (1,05 M€ de CP prévus en 2024). Il est prévu, dans cette AP l'ouverture de plusieurs

- Le dimensionnement de la canalisation côte 40 : en 2024 sont inscrites les études concernant le renforcement et la sécurisation de cette canalisation très structurante ;
- DN1000 Lavardens-blvd Georges V : 700K€ (dont 300 K€ en 2024) sont inscrits pour la réhabilitation de cette conduite stratégique, en lien avec le réservoir de Lavardens et dans la continuité de travaux de réhabilitation déjà réalisés sur certains tronçons ;
- Cap de Bos Gajac : réalisation d'études pour 150K€ en 2024 sur une conduite stratégique dont le projet de réhabilitation permettrait d'augmenter la capacité de transfert des captages des forages de Cap de Bos.
- L'opération DN300 Bègles Villenave d'Ornon (1M€ sur 2023-2028) est en revanche fermée dans l'attente d'une reprogrammation.

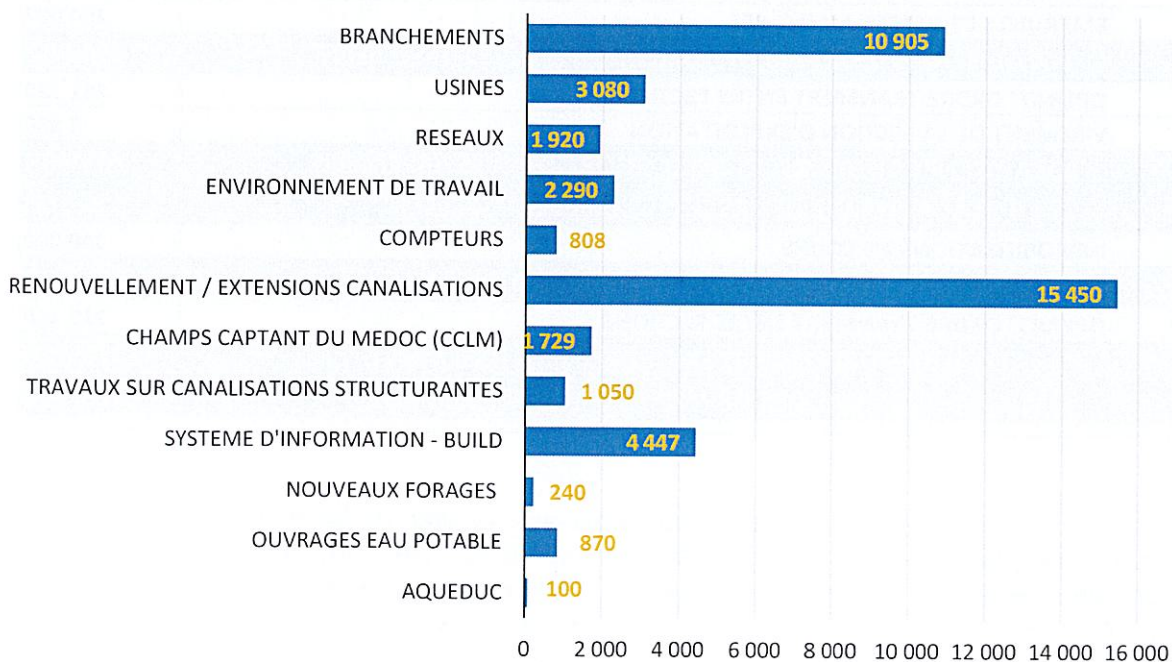
2- Les crédits de paiements 2024

Le volume des crédits de paiement pour 2024 s'établit à près de 42,9M€. Outre les projets marquants et identifiés dans le paragraphe précédent, les crédits de paiement portent des projets significatifs pour cet exercice budgétaire.

En matière de systèmes d'information, la réalisation des projets GMAO (3M€ au global, dont environ 920K€ en 2024) et de la gestion Abonnés-Usagers (6,07M€ au global dont 1,1M€ en 2024). Ces projets très structurants seront impactant pour le mode de fonctionnement de la Régie et vont lui permettre de se détacher de l'actuel système d'information de transition.

Il convient par ailleurs de noter que l'année 2024 fait l'objet d'une densité importante de travaux du fait des cycles de renouvellement et de réactivation des charbons : ce projet pèsera pour 1M€ dans les crédits de paiement 2024.

Montant des CP 2024 par AP (en K€)



3- Les ressources d'investissement 2023

L'équilibre de la section d'investissement repose à la fois sur l'autofinancement dégagé (22.4M€) ainsi que sur des ressources externes et notamment l'emprunt. A ce stade, un emprunt d'équilibre est inscrit pour plus de 21M€, mais son volume sera ajusté lors des prochaines étapes budgétaires.

II- Le budget des eaux industrielles (en €)

Article	Libellé	BP 2024
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	530 000
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION	530 000
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	219 100
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	219 100
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	749 100
011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	388 656
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	91 436
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION	484 092
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	261 120
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	261 120
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	745 212
023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement)	3 888
	AUTOFINANCEMENT prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	265 008
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	254 092
	TOTAL GENERAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	254 092
40	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	261 120
21	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 888
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	265 008
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	519 100
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	300 000
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	300 000
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	219 100
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	219 100
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	519 100

L'économie du budget 2024 des eaux industrielles est revisitée du fait de l'arrêt du contrat de prestation d'exploitation que la Régie avait avec Véolia. De nouveaux frais, auparavant compris dans le prix de la prestation facturée par Véolia sont donc apparus dans ce budget. C'est notamment le cas des charges de personnel, des frais d'électricité (99K€) de l'usine de Saint Louis de Montferrand ou des frais de maintenance...

Les recettes s'appuient majoritairement sur de la vente d'eau, dont une part très significative est représentée par l'entreprise Michelin sur le site de Basses-Indes. Ce budget dégage historiquement une épargne significative : le taux d'épargne brute se situe à 31%. Ce budget est alimenté normalement par des reprises de résultats des années antérieures, ce qui n'a pas été le cas en 2023 puisque la clôture du budget 2022 (alors budget annexe de Bordeaux Métropole) n'a pu donner lieu à la reprise sur le budget des eaux industrielles de la régie en raison d'un changement de gouvernance. A titre d'illustration, le résultat 2022 cumulé des eaux industrielles s'est élevé à un peu plus de 1M€.

Une dotation initiale doit intervenir au plus tard en 2025 afin de réaffecter le résultat 2022 au budget annexe des eaux industrielles de la régie (ce résultat sera corrigé des éventuelles créances clients non recouvrées et des dettes fournisseurs constatées au 31/12/2022).

Il est à noter également qu'un programme d'investissements est lancé en 2024 pour un montant total de 300K€ sur 2023-2028 en sus des investissements initiés en 2023 (pour 145,5K€) ; soit un total d'investissement qui s'élève à 445,5K€. Les principales dépenses portent sur l'usine (250K€ en 2024), et dans une moindre mesure, les compteurs (30K€), ainsi que les installations de bornes monétiques (20K€ de CP2024)

Ceci conduit à prévoir un emprunt d'équilibre de 254K€ qu'il conviendra d'ajuster lors des prochains stades budgétaires, et notamment avec la reprise des excédents réalisés à Bordeaux Métropole.

III- Le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) (en €)

Article	Libellé	BP 2024
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	160 700,00
7062	Redevances d'assainissement non collectif	160 700,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		160 700,00
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		160 700,00
011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	4 600,00
60	Coût d'achats des MP & autres approvisionnements	1 900,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 900,00
62	Charges externes	2 700,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	2 700,00
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	151 000,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	151 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 100,00
658	Charges diverses de gestion courante	4 100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		160 700,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		160 700,00

Le budget du SPANC porte essentiellement des dépenses et recettes d'exploitation. Il connaît des fragilités structurelles concernant l'équilibre de ses comptes.

En effet, aux difficultés liées à des problèmes de facturations puis de recouvrement, s'ajoute une problématique de tarifs, dont l'évolution reste très faible au regard de charges qui restent sensiblement élevées pour faire face aux exigences réglementaires.


Les charges inscrites en 2024 sont presque similaires à l'inscription des charges 2023. Elles sont principalement composées de la refacturation par le budget principal des postes affectés au SPANC ainsi que des frais de structure, le tout pour 151K€.

Les recettes ont fait l'objet en 2024 d'une révision en volume (en légère augmentation sur les contrôles réglementaires) et en prix (+ 3%).

Une réflexion est en cours sur l'évolution structurelle des tarifs du SPANC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 033-895134674-20231214-020230501-DE



Le conseil d'administration réuni,

VU le code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L.2224-2, L.222411.11, et L.2224-12-3,

VU les statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et notamment ses articles III.4 et IV.9,

VU la nomenclature budgétaire M49,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

- Qu'en application des statuts, le Conseil d'administration vote le budget,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET DECIDE :

Article 1 : d'adopter le budget primitif de l'eau potable par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 1 au présent rapport ;

Article 2 : d'adopter l'état des autorisations de programme et crédits de paiement du budget de l'eau potable présenté en annexe 2

Article 3 : d'adopter le budget primitif des eaux industrielles par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présenté en annexe 3 ;

Article 4 : d'adopter l'état des autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget des eaux industrielles présenté en annexe 4,

Article 5 : d'adopter le budget primitif du service public de l'assainissement non collectif par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe en annexe 5 ;

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Directeur de la régie à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 7 : Autorise l'affectation du résultat 2022 d'un montant de 311 592,17€ au financement de la section d'exploitation par inscription au compte 110 « report à nouveau », compte tenu de la délibération n° 2023/03/05A - CA du 23/06/2023 qui constatait les résultats du compte administratif 2022, reportés budgétairement pour 311 592,17€ en R002 (section d'exploitation) et pour 1 479 213€ en R001 (pour la section d'investissement) au budget 2023.

Résultat des votes :

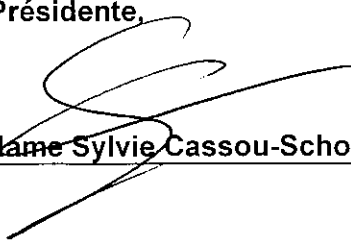
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 14 décembre 2023.

REÇU EN PRÉFECTURE LE :	Pour expédition conforme, La Présidente,  Madame Sylvie Cassou-Schotte
PUBLIÉ LE :	